

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

reconduite aux frontières Question écrite n° 120612

Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à la Mongolie et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. Dans ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfectures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Les données relatives au nombre de demandes de laissez-passer consulaires pour des ressortissants mongols, tout en restant limitées, marquent une augmentation régulière depuis 2004 : 19 en 2004, 51 en 2005, et 69 en 2006. Le taux de délivrance n'est pas satisfaisant 26,32 % en 2004, 35,29 % en 2005 et 33,33 % en 2006. Les résultats de ce pays font l'objet d'une surveillance attentive du ministère des affaires étrangères et devraient prochainement faire l'objet d'un contact avec les autorités consulaires mongoles en vue de parvenir à une meilleure coopération sur ce sujet.

Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 120612

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2545 **Réponse publiée le :** 17 avril 2007, page 3707